

BANQUE PASCHE MONACO

au capital de 5.600.000 euros

Siège social : 7, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en €uros)

ACTIF	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP.....	3 727 018,92	3 733 226,55
Créances sur les établissements de crédits :	166 586 625,12	223 715 908,48
A vue.....	55 294 930,83	82 298 237,92
A terme.....	111 291 694,29	141 417 670,56
Créances sur la clientèle :	3 064 878,57	4 856 897,49
Comptes ordinaires débiteurs.....	1 357 287,23	2 049 402,44
Autres concours à la clientèle.....	1 707 591,34	2 807 495,05
Immobilisations incorporelles.....	25 460,28	43 000,03
Immobilisations corporelles.....	122 995,00	183 231,94
Autres actifs.....	494 123,07	149 674,64
Comptes de régularisation.....	110 451,63	401 875,32
Total de l'Actif	174 131 552,59	233 083 814,45
 PASSIF	 2008	 2007
Dettes envers les établissements de crédits :	5 480,15	1 941,44
A vue.....	5 480,15	1 941,44
A terme.....		
Comptes créditeurs de la clientèle :	165 924 914,91	223 984 053,32
A vue.....	27 626 945,17	47 180 770,76
A terme.....	138 297 969,74	176 803 282,56
Autres passifs.....	539 603,98	609,80
Comptes de régularisation.....	344 255,31	1 126 602,89
Provisions pour risques et charges		
Fonds pour Risques Bancaires Généraux.....		
Capitaux propres :	7 317 298,24	7 970 607,00
Capital souscrit.....	5 600 000,00	5 600 000,00
Réserves	163 006,39	93 486,83
Report à nouveau	2 207 600,61	2 052 912,20
Résultat de l'exercice.....	-653 308,76	224 207,97
Total du Passif	174 131 552,59	233 083 814,45

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en Euros)

	2008	2007
1. ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement.....	1 745 147,58	1 469 476,98
Engagements de garantie.....	335 446,74	353 411,34
Engagements sur titres/devises.....	597 647,51	153 461,06
2. ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement.....		
Engagements de garantie.....	1 654 789,15	1 289 789,15
Engagements sur titres/devises.....	629 023,06	149 670,05

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(en Euros)

RÉSULTAT	2008	2007
+ Intérêts et produits assimilés	7 533 142,47	6 448 416,03
- Intérêts et charges assimilées	-6 308 858,34	-4 917 874,05
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
+ Produits sur opérations de location simple.....		
Charges sur opérations de location simple.....		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commission (produits).....	829 929,54	1 511 401,06
- Commission (charges).....	-312 456,70	-533 494,31
+/-Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	105 314,41	206 130,37
+/-Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.		
+ Autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire.....	-8 282,97	-17 899,07
PRODUIT NET BANCAIRE	1 838 788,41	2 696 680,03
- Charges générales d'exploitation.....	-2 404 699,30	-2 429 805,06
- Dotations aux amortissements	-89 397,87	-93 807,47
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-655 308,76	173 067,50
+/-Coût du risque.....		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-655 308,76	173 067,50
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-655 308,76	173 067,50
+/- Résultat exeptionnel.....		8 028,24
- Impôt sur les bénéfices		-114 505,12
+/- Dotation/reprises de FRBG et provisions règlementées.....	2 000,00	157 617,35
RESULTAT NET	-653 308,76	224 207,97

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**I - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de notre établissement sont présentés conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire et aux règles prescrites par le règlement CRC 2000-03 du 4 juillet 2000 émanant du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 Créances et dettes

Des provisions pour créances douteuses sont constituées quand apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. La Banque examine périodiquement la situation des différents dossiers et procède à l'ajustement des dotations en conséquence.

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis.

1.3 Portefeuilles de titres et Instruments financiers à terme

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations de change à terme, pour le compte de sa clientèle.

La banque ne détient pas de portefeuille de titres pour compte propre, qu'il s'agisse de titres de transaction, de placement ou d'investissement.

1.4 Réévaluation / conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en Euros avec comme référence le cours au comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués avec comme référence le cours à terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

II - Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice en cours n'est venu affecter la comparabilité des comptes avec ceux des exercices précédents.

En termes de fiscalité, la banque a dégagé un chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75 %, ainsi, selon les dispositions fiscales monégasques, elle demeure dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéficiaires.

III - Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

3.1 Informations sur les postes du bilan

- Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle (en milliers d'euros)

Rubrique	durée < 3 mois	3 mois <durée <1an	1an < durée< 5ans	durée >5 ans
Caisse, banques centrales, CCP	3 727			
Créances sur les Établissements de crédits				
à vue :	55 295			
à terme :	111 291			
Comptes ordinaires débiteurs	1 357			
Autres concours à la clientèle	319	858	531	
Dettes envers les Etablissements de crédits	5			
Comptes créditeurs de la Clientèle	154 396	11 529		

Les opérations réalisées avec des entreprises liées (Groupe CIC) ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Banque Pasche SA) s'élèvent au 31 décembre 2008 à 161 333 milliers d'euros pour les créances sur les établissements de crédit.

- Les Immobilisations (en milliers d'euros)

Type d'immobilisation	Montant brut au 1er janvier 2008	Acquisitions / (Cessions)	Reclas- sement	Dotations aux amortis- sements	Amortis- sements cumulés au 31 décembre 2008	Valeur résiduelle au 31 décembre 2008
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement et autres Immobilisations incorporelles	267	3		(20)	(244)	26
Immobilisations corporelles :						
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	657	9		(69)	(543)	123
Total immobilisations	924	12	-	(89)	(787)	149

- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (à l'actif et au passif)

Le montant total des créances douteuses au terme de l'exercice 2008 représente 999 milliers d'euros.

Ce montant est intégralement provisionné.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément à la politique du Groupe, aucun F.R.B.G. n'est constitué.

- Actionnariat et capitaux propres

A fin décembre 2008, le capital social de la banque se compose de 350'000 actions de 16 euros chacune, soit 5 600 000 euros. La participation de l'actionnaire principal, la Banque Pasche S.A. (Genève) s'élève à 56,88%.

Le résultat de l'exercice comptable de l'établissement ressort en perte de 653.308,76 Euros.

• Autres postes du bilan

- Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2008 (en milliers d'euros)

Postes	Montants Euros	Montants devises	Total
Actif			
Créances sur les Etablissements de Crédit	820	89	908
Total inclus dans les postes de l'actif	820	89	908
Passif			
Dettes envers les établissement de crédit	-	-	-
Comptes Créditeurs de la clientèle	647	116	763
Total inclus dans les postes du passif	647	116	763

- Autres Actifs et Passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Débiteurs divers (TVA à récupérer, etc)	494	
Créditeurs divers (TVA à payer, etc)		540
Total Autres	494	540

- Comptes de régularisation

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Charges constatées d'avance	20	
Produits à recevoir	51	
Charges à payer		307
Comptes d'ajustement sur devises	40	37
Total Comptes de Régularisation	111	344

3.2 Information sur le Hors-Bilan, sur les instruments financiers à terme et sur les autres engagements

• Garanties données et reçues

Garanties données

En milliers d'Euros

Engagements de financement.....	1 745
Engagements d'ordre de la clientèle.....	335

Garanties reçues

En milliers d'Euros

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit.....	1 654
---	-------

Les engagements donnés d'ordre de la clientèle sont intégralement couverts par le nantissement des actifs des clients concernés.

Au niveau des garanties reçues, la Banque Pasche Monaco bénéficie pour son loyer d'une caution de la Banque Pasche S.A. Genève à hauteur de 40 milliers d'euros.

- Instruments financiers à terme

Contrats de change non dénoués au 31/12/2008 (en milliers d'euros)

Postes	A recevoir	A livrer
Euros à recevoir, devises à livrer	598	
Devises à recevoir, Euros à livrer		
Devises à recevoir, devises à livrer		
Devises à livrer, devises à recevoir		629
Total opérations de change à terme	598	629

Ces opérations sont uniquement réalisées pour compte de la clientèle, la Banque ne réalisant aucune opération de ce type pour compte propre.

3.3 Informations sur les postes du compte de résultat

- Produits et charges d'intérêts (en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Etablissements de crédit		7 533
Clientèle	6 309	
Total	6 309	7 533
• Ventilation des Commissions pour l'exercice 2008 (en milliers d'euros)		
Rubriques	Charges	Produits
Opérations avec la clientèle	172	409
Prestations de services financiers (com. de gestion, ddg, etc)	66	320
Autres opérations diverses de la clientèle (cartes bleues, com s/credit, etc)	74	101
Total commissions (hors opérations de change)	312	830
Opérations de change		105
• Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)		
Frais de personnel		1 225
Dont charges sociales		314
Autres frais administratifs		1 180
Total charges générales d'exploitation		2 405

IV - Autres informations

4.1 Effectif

L'effectif rémunéré de la banque était de 15 personnes au 31 décembre 2008.

4.2 Résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'EUR)	2008	2007	2006
1. Situation financière en fin d'exercice			
Capital social	5600	5 600	5 600
Nombre d'actions émises	350 000	350 000	350 000

	2008	2007	2006
2. Résultat global des opérations effectuées			
Produit net bancaire	1839	2697	3334
Résultat brut d'exploitation	(655)	173	636
Coût du risque			
Résultat d'exploitation	(655)	173	636
Résultat courant avant impôts	(655)	173	636
Résultat exceptionnel		8	23
Impôts sur les bénéfices		(115)	(222)
Dotations / reprises de provisions	2	158	–
Résultat net	(653)	224	442
Montant des bénéfices distribués	–	–	–

4.3 Ratios prudentiels

- Ratio de Solvabilité

Ce ratio s'applique sur base consolidée conformément au règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et notre établissement est dispensé de la production à la Commission bancaire de l'état 4008 correspondant.

- Coefficient de liquidité

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi au 31.12.08, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque de 108 %, le minimum requis étant de 100 %.

- Contrôle des grands risques

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf.CRB 93/05).

La surveillance de ce ratio se fait sur une base individuelle par la Banque Pasche Monaco SAM ainsi que sur une base consolidée au niveau de la Lyonnaise de Banque.

- Surveillance des risques de marché

La surveillance des risques de marchés introduite par les règlements CRB 95/02, 96/08 et 97/02 est exercée de manière individuelle par la Banque Pasche Monaco S.A.M. Cette surveillance est également exercée sur une base consolidée au niveau de la maison mère, la Banque Pasche SA.

4.4 Réserves obligatoires

Au 31.12.2008, les réserves obligatoires placées auprès de la Banque de France s'élevaient à 2 927 milliers d'euros, incluant l'abattement forfaitaire de 100 Keuros.

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi numéro 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2008, pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie en faisant application des normes professionnelles habituelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par la société durant l'exercice 2008, le bilan au 31 décembre 2008 et le compte de pertes et profits de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions édictées par l'ordonnance souveraine n° 3167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis en suivant les mêmes critères de forme et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que ceux retenus au titre de l'exercice précédent.

Nous avons procédé à la vérification des divers éléments constituant l'actif et le passif de la société, ainsi que des règles auxquelles il a été fait recours tant pour leur valorisation que pour la discrimination des charges et produits inscrits dans le compte de pertes et profits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives et notamment par le contrôle, par sondages des montants et des informations contenus dans les états financiers, de leur justification, de l'appréciation de leur présentation d'ensemble et des principales évaluations faites par la Direction de la société ainsi que de l'application des principes comptables utilisés.

Nous avons également vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice ci-annexés, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2008, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 30 avril 2009.

Les Commissaires aux Comptes.

C. TOMATIS

D. MEKIES